

L'évêque

9234

aux députés et sénateurs de la Loire

Saint-Etienne, le 27 septembre 2019

Chère Madame, cher Monsieur,

À l'époque où la science et la technique ont un pouvoir extraordinaire sur la nature et la personne humaine, vous avez la redoutable mission de débattre et de voter, au nom du peuple français, une nouvelle loi de bioéthique. Comme évêque de Saint-Etienne, au nom de beaucoup de catholiques de notre diocèse, partageant les prises de position de la Conférence des Evêques de France, je me permets de vous livrer quelques réflexions que je partagerai aussi avec les catholiques du diocèse.

Le projet de loi prévoit l'ouverture de la Procréation Médicalement Assistée aux couples de femmes et aux femmes seules. Il ne s'agit pas de porter un jugement sur les personnes - chacun a sa place dans notre société et doit être pleinement respecté – mais de réfléchir aux enjeux humains de ces questions. J'entends le désir bien compréhensible d'avoir des enfants. Est-ce pour autant un « droit » qui justifie une loi autorisant de mettre au monde des enfants « sans père » ? La complémentarité homme-femme est un fondement de notre vie humaine et sociale. Elle est inscrite à la source de notre existence, elle est nécessaire à l'enfant, même s'il peut y avoir des accidents de la vie. La mission de la loi est de la protéger, et non de la gommer. Lorsqu'on voit la profonde souffrance des personnes qui ne connaissent pas leurs origines, peut-on édicter des lois qui créent délibérément des orphelins de père ? Ce dernier transmet un patrimoine génétique, avec une histoire dont l'enfant est porteur et qui n'est pas sans incidences. Pour répondre à la demande légitime des enfants ou des adultes de connaître leurs origines, le projet de loi prévoit la levée du secret absolu sur le donneur mais il institutionnalise l'absence de père. N'y a-t-il pas là une vraie incohérence ? De plus, sous couvert d'une « non-discrimination », ne serons-nous pas également conduits à institutionnaliser un jour l'absence de mère, avec la GPA ? La maternité et la paternité sont pourtant deux des plus belles expressions de l'amour humain. Pourquoi en priver volontairement un enfant ?

Enfin, en libéralisant toujours davantage la recherche sur l'embryon, tout pouvoir est laissé à la science et à la technique, ce qui est grave car c'est la vie humaine elle-même qui s'en trouve menacée, sans parler des expérimentations hasardeuses.

Les États Généraux de la bioéthique en 2018 ont révélé que les Français s'intéressent à ces questions et qu'ils portent de vraies inquiétudes. Une législation très prudente sur ce sujet semblait donc s'imposer. Quelle n'a pas été notre surprise de constater que ce projet de loi ne tient pas compte de ce qui a été dit. Fascinés par le progrès et le désir de dominer la vie,

tentés de satisfaire toutes les demandes, sous la pression des lobbies et des intérêts économiques, ces lois successives de bioéthique nous conduisent vers un eugénisme dangereux. La vie humaine est-elle un mystère dont on s'émerveille, que l'on accueille et protège, y compris par la loi, ou un objet que l'on peut dominer et manipuler selon ses envies ? N'est-on pas en train de passer de la procréation à la fabrication ?

Au plan économique, ces recherches et ces techniques nécessitent d'importants moyens. Comment justifier que de telles sommes soient allouées à la PMA alors qu'à notre porte, tant d'hommes, de femmes et d'enfants meurent de faim, doivent quitter leur pays pour se nourrir, trouver du travail, fuir la guerre ou la persécution ? N'est-on pas en train de se tromper de combat ? Où est l'urgence humanitaire aujourd'hui ? De plus, l'assurance maladie, déjà en grande difficulté, doit-elle être utilisée pour financer de telles pratiques, qui sont pourtant en dehors du champ médical et réprouvées par beaucoup ?

L'expérience de l'écologie pourrait nous éclairer. Pendant des décennies, fascinés par la technique, le progrès et notre souci de bien-être, nous avons détruit notre environnement, en répondant à tous les désirs, sans discernement, dans un aveuglement collectif. Nous en mesurons aujourd'hui les conséquences dramatiques et nous sommes comme impuissants à corriger nos erreurs et nos habitudes. Il y a des « progrès » qui mettent l'humanité en danger. De la même manière, ces lois successives dites de « bioéthique » nous conduisent vers une catastrophe humaine au moins aussi grave que la catastrophe écologique. Au moment où l'on découvre l'importance de se donner des limites, personnellement et collectivement, pour que chacun puisse vivre décemment sur notre planète, combien de temps faudra-t-il encore pour prendre conscience que des limites sont aussi nécessaires pour assurer le respect de la vie humaine ? Tout est lié, il n'y a pas de respect authentique de la nature si l'on ne respecte pas ce qu'elle porte de plus grand : la vie humaine. C'est une même attitude intérieure qui commande ce double respect.

Enfin, quel est l'avenir de cette loi, si elle passe ? A terme, ne faudra-t-il pas nécessairement revenir à davantage de sagesse ? Il est fort probable que, dans 10 ou 20 ans, les yeux s'ouvriront comme ils s'ouvrent aujourd'hui sur les questions environnementales. Quand apparaîtront clairement les graves conséquences de ces décisions, quand seront dévoilées toutes les expérimentations qui auront été réalisées sur les êtres humains, on recherchera alors non seulement les coupables mais aussi tous ceux qui auront fermé les yeux et n'auront pas eu le courage de réagir, de résister. Comment serons-nous jugés par les générations à venir ?

Aujourd'hui, comme parlementaire, vous êtes notre dernier rempart pour mettre un terme à cette grave dérive. Vous savez que beaucoup de Français, de toutes convictions humaines et spirituelles, sont très inquiets et comptent sur votre action pour revenir à ce qui est bon et sain pour notre humanité. N'est-ce pas le moment d'un sursaut de conscience et de bon sens pour transformer profondément ce projet de loi afin qu'il devienne authentiquement éthique ? La France, patrie des droits de l'homme, n'a-t-elle pas un rôle prophétique à jouer aujourd'hui aux yeux du monde, un témoignage à donner, en mettant de vraies limites aux expérimentations scientifiques et aux pratiques qui ne respectent pas la dignité des personnes, et en particulier des enfants ? Ne serait-ce pas le bon moment pour proposer une « COP 21 » de la bioéthique, avant qu'il ne soit trop tard ?

En restant à votre disposition pour reparler de ces questions, je vous assure de la prière et de la reconnaissance de nos communautés chrétiennes pour votre engagement au service de notre pays.

Bien cordialement.



+ SYLVAIN BATAILLE
Evêque de Saint-Etienne